

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de Hohatzenheim

Séance du 6 avril 2010

Sous la présidence de M. Jean-Marie CRIQUI, Maire

Nombre de Conseillers élus: 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents: 10 (Criqui Jean-Marie, Moebis Jean-Paul, Adam Jean-Marie, Hantsch Myriam, Jost Jean-Louis, Kientz Patrick, Muller Maurice, Risch Francis, Schneider Laurent, Simon Delphine)

Absent excusé : Diss Richard

Secrétaire de séance : HANTSCH Myriam

Convocation : 29 mars 2010

En début de séance, le Maire a demandé à rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue du Village et de la rue des houblonnières

Cette requête a été unanimement acceptée.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance

2. Compte administratif 2009 et affectation du résultat d'exploitation 2009

Le Conseil Municipal à l'unanimité après en avoir délibéré (le maire a quitté la salle et n'a pas participé au vote):

- est d'avis d'approuver le compte administratif 2009, présenté par le 1er adjoint au Maire, comme suit:

Section de fonctionnement :

Dépenses:	90 353,58 €
Recettes :	216 317,85 €
Excédent de fonctionnement :	125 964,27 €

Section d'investissement :

Dépenses :	602 650,45 €
Recettes :	556 434,86 €
Déficit d'investissement :	46 215,59 €

Excédent global de clôture : 79 748,68 €

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 75 964,27 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté),
- 50 000,00 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

3. Compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2009, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. Budget primitif 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

- d'utiliser pour la présentation de son budget la maquette des communes de 500 à 3500 habitants et renonce donc au modèle simplifié propre à sa strate démographique.
- d'arrêter la balance, en équilibre, des dépenses et des recettes du budget primitif 2010, présenté par le Maire, comme suit:

<u>Commune</u>	<u>Investissement</u>	Dépenses: 466 816 €
		RAR Dépenses : 38 000 €
		Recettes: 476 316 €
		RAR Recettes : 28 500 €
	Fonctionnement	Dépenses : 192 537 €
		Recettes : 192 537 €

5. Subventions 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de fixer le montant des subventions à :

- 80 € pour l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Sapeurs-pompiers
- 80 € pour la Chorale
- 80 € pour Vita Gym
- 400 € pour le CCAS de Hohatzenheim

Les crédits nécessaires sont inscrits budget communal 2010.

6. Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue du Village et de la rue des houblonnières

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de l'entreprise N21 d'Ingwiller pour un taux global de rémunération de la maîtrise d'œuvre de 5,80 % soit 12 180 € HT (14 567,28 € TTC) sur une base prévisionnelle de travaux de 210 000 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2010.